



**DIRECTION DES COLLÈGES, DE L'ÉDUCATION
ET DE LA JEUNESSE**

VOTRE CONTACT

01 64 14 77 77

seine-et-marne.fr



Une aide à la restauration scolaire pour les collégiens

En Seine-et-Marne, 70% des collégiens déjeunent à la cantine et 7 millions de repas sont chaque année servis dans les cantines des collèges publics et privés seine-et-marnais.

Parce qu'il a fait de la qualité de vie dans les collèges une priorité, le Département de Seine-et-Marne s'engage pour offrir aux collégiens un service de restauration de qualité et accessible à tous.

Dans ce cadre, il a créé un dispositif d'aide à la restauration scolaire pour les élèves scolarisés dans les collèges publics et privés, nommé CantiNéo77. Cette aide sera déduite du prix du repas, fixé par les établissements.

Pour en bénéficier, aidez-vous du coupon de restauration ci-dessous, et suivez la procédure en ligne détaillée au verso. **Le Département agit au quotidien pour les jeunes seine-et-marnais.**

Jean-François PARIGI

Président du Département de Seine-et-Marne

Xavier VANDERBISE

Vice-président en charge des collèges

VOTRE QUOTIENT FAMILIAL	MONTANT DE L'AIDE QUI SERA DÉDUITE DU PRIX DU REPAS
Compris entre 0 et 300 €	2,21 €
Compris entre 301 et 450 €	2,00 €
Compris entre 451 et 650 €	1,77 €
Compris entre 651 et 800 €	1,00 €

COUPON DE RESTAURATION ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023

À CONSERVER



N° D'ORDRE	
QUOTIENT FAMILIAL	
Nom du collégien	
Prénom du collégien	
Date de naissance	
Nom du représentant légal	
Prénom du représentant légal	

MODE D'EMPLOI AU VERSO ➔

MODE D'EMPLOI

POUR QUE VOTRE ENFANT COLLÉGIEN BÉNÉFICIE DE L'AIDE À LA RESTAURATION SCOLAIRE, VOUS DEVEZ VOUS MUNIR DE VOTRE COUPON ET FAIRE VOTRE DEMANDE À COMPTER DU 18 JUILLET 2022

<https://www.seine-et-marne.fr/fr/restauration-scolaire>

1

Connectez-vous à votre compte en cliquant sur le bouton « **Se connecter** » OU créez votre compte en cliquant sur le bouton « **Créer un compte** », si vous n'avez pas effectué de demande en ligne l'année dernière.



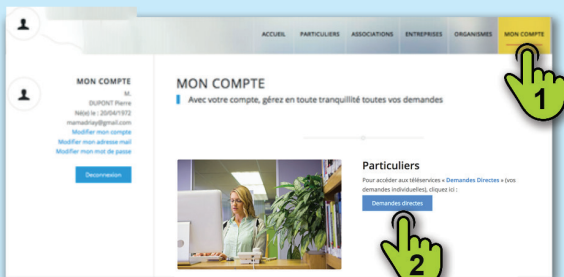
2

Après création de votre compte, vous recevez par mail un lien d'activation sur lequel vous devez cliquer pour activer votre compte. Vous êtes connecté.

Rappel : si vous avez déjà effectué une demande l'année dernière, connectez-vous directement à votre compte (étape 1).

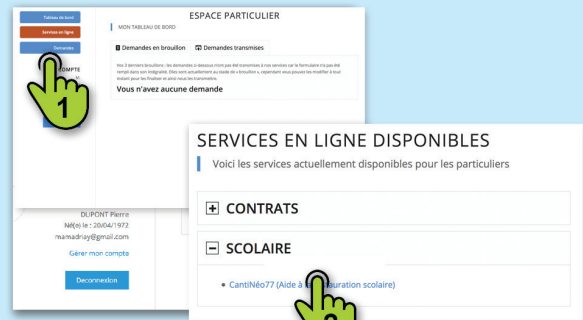
3

Cliquez sur l'onglet « **Mon compte** » et accédez à la demande en cliquant sur le bouton « **Mon espace particulier** » du bloc « **Espace particulier** ».



4

Faites votre demande d'aide en cliquant sur le bouton « **Créer une demande** ». Pour cela, déroulez la catégorie « **Scolaire** » et cliquez sur « **Cantinéo77** ».



5

Votre quotient familial ainsi que le numéro de coupon fournis au recto vous sont demandés.

Une fois les étapes du formulaire renseignées, cliquez sur le bouton « **Terminer** ».

Votre demande a alors bien été envoyée pour traitement.

Votre tableau de bord indique maintenant la création de votre demande à l'état « **transmise** ».

VOUS NE POUVEZ PAS FAIRE VOTRE DEMANDE EN LIGNE :
CONTACTEZ LE DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE AU 01 64 14 77 77